



Union Nationale des Syndicats CGT-PJJ

Montreuil, le 2 février 2023

A madame la Directrice de la PJJ
13 place Vendôme
75042 PARIS Cedex

Objet : préavis de grève pour la journée du mardi 7 février 2023.

Madame la Directrice de la PJJ,

Par la présente, l'UNS CGT PJJ dépose une journée de grève pour tous les agents de la PJJ quelque soit leur statut, le 7 février 2023 ainsi que les nuits en amont et aval de cette date.

La journée du 7 février est un jour de mobilisation interprofessionnelle unitaire de mobilisation contre le projet de réforme des retraites.

Une journée interprofessionnelle unitaire de mobilisation aura lieu le 7 février prochain contre le projet de réforme des retraites.

Nombre de revendications portées par l'intersyndicale pour l'ensemble des salarié.e.s et de la population trouvent à se traduire au sein de l'administration, qu'il s'agisse :

- Des salaires, de l'augmentation de la valeur du point d'indice d'au moins 10 % et de son indexation sur l'inflation, du rattrapage des pertes cumulées, de la revalorisation des grilles, de l'égalité femmes-hommes et notamment de la revalorisation des métiers à prédominance féminine, de rémunérations plus justes pour les agent.es non titulaires...
- Des retraites, de l'intégration des primes dans leur calcul, du rattrapage des pertes cumulées sur les pensions... Pour le maintien des retraites par répartition et le départ à 60 ans à taux plein avec maintien du calcul pour les fonctionnaires sur les 6 derniers mois et pour qu'aucune pension ne soit en-dessous du SMIC.
- Des oubliés du SEGUR, qui subissent un décrochage salarial (et sur leur future pension) injustifié et méritent une attention toute particulière durant cette période inflationniste.

Dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 7 février 2023, l'UNS-CGT-PJJ appelle les agent.e.s à cesser le travail.

En conséquence, je vous prie de vouloir considérer la présente comme valant préavis de grève pour la journée du mardi 7 février 2023 ainsi que pour les nuitées en amont et en aval de celles-ci pour les agent.e.s travaillant en horaires décalés.

Ce préavis concerne l'ensemble des fonctionnaires titulaires et non-titulaires de la DPJJ.

Je vous prie d'agréer, madame la Directrice, l'expression de notre considération distinguée.

**Secrétaire Général de l'UNS CGT-PJJ
VALDENNAIRE Josselin**

J.Valdenaire